année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	**19.04.2024**
Thema	**Keine Einschränkung**
Schlagworte	**Kapitalmarkt**
Akteure	**Merlini, Giovanni (fdp/plr, TI) NR/CN**
Prozesstypen	**Keine Einschränkung**
Datum	**01.01.1990 - 01.01.2020**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Kapitalmarkt, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik 1
Wirtschaft 1
Geld, Währung und Kredit 1
Kapitalmarkt 1

Abkürzungsverzeichnis

GwG	Geldwäschereigesetz
FIDLEG	Finanzdienstleistungsgesetz
FINIG	Finanzinstitutsgesetz

LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
LSFin	loi sur les services financiers
LEFin	Loi fédérale sur les établissements financiers

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Kapitalmarkt

MOTION
DATUM: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Les nouvelles technologies financières, et notamment le «blockchain», attisent de nombreux débats au quotidien. Face à la prolifération de ces technologies et l'arrivée des cryptomonnaies dans la sphère financière, Giovanni Merlini (plr, TI) pointe du doigt l'inadéquation entre ces nouvelles technologies et nos instruments judiciaires et administratifs. Il a donc déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de rendre applicable aux cryptomonnaies les **instruments procéduraux des autorités judiciaires et administratives**. Il estime qu'il existe actuellement des lacunes qui renforceraient l'extorsion de fonds et le blanchiment d'argent. De plus, il explique que les autorités judiciaires et administratives n'ont pas les instruments procéduraux adaptés aux cryptomonnaies dans le cadre de la protection des valeurs patrimoniales.
De son côté, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Bien qu'il avoue qu'une problématique existe, il rappelle qu'un groupe de travail a été constitué afin de développer des solutions éventuelles. Il considère donc que l'acceptation de la motion serait prématurée. De plus, il a précisé que de nombreuses problématiques de ces nouvelles technologies étaient déjà prises en compte par la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), et les lois sur les services financiers (LSFin) et les établissement financiers (LEFin).
Finalement, le Conseil national a adopté la motion par 99 voix contre 83 et 10 abstentions. Des alliances hétéroclites ont décidé du sort de cet objet. Le Parti socialiste, rejoint par les vert'libéraux, le PDC, le PBD et 12 voix du Parti libéral-radical ont fait pencher la balance en faveur de l'acceptation de l'objet. Ainsi, les voix de l'UDC, des verts et de 13 libéraux-radicaux n'ont pas été suffisantes pour s'opposer à la motion. En outre, la division au sein du PLR a entraîné 7 parlementaires du groupe à s'abstenir. [1]

1) BO CN, 2019, pp.474